



## CHSCT départemental

Mardi 12 mars 2019

### Déclaration de la FSU

Le projet de loi « transformation de la Fonction Publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 et 1984, qui sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction Publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usager-es sur tout le territoire.

Les CHSCT sont particulièrement visés par ce projet. Ses prérogatives et ses moyens de fonctionner sont remis en cause.

Ce projet de loi prévoit d'entraver de manière gravissime le contrôle par les représentants des personnels des obligations des employeurs publics et des chefs de service en matière de santé et sécurité au travail. Il restreindra les possibilités d'intervention des représentants des personnels pour l'amélioration des conditions de travail alors que le nombre de Registres Santé et Sécurité au Travail ne cesse d'augmenter et que le CHSCT commence tout juste à être sollicité par les membres de la communauté éducative.

Ce projet de loi prévoit plus de précarité des personnels par l'expansion des contractuels. La rémunération à un pseudo-mérite entraînera une concurrence entre les personnels et les établissements. La baisse des moyens consécutive et plus largement les orientations gouvernementales sont alarmantes, alors même que l'Education Nationale n'a pas les moyens de fonctionner pour faire réussir tous les élèves et proposer aux personnels des conditions de travail où la sécurité et la santé de chacun sont respectées.

Pour toutes ces raisons, la FSU appelle tous les personnels

- à se mettre en grève le 19 mars et à manifester aux côtés de l'ensemble des salariés dans le cadre de la journée interprofessionnelle ;
- à participer à journée d'action Fonction Publique du 27 mars à l'occasion du passage du projet de loi en conseil des ministres ;
- à participer à journée d'action du samedi 30 mars pour défendre une autre politique éducative.